

SYNDICALISME Supplément au n° 3375 du 4 octobre 2012 HEBDO

LES ARGUMENTAIRES

➤ DE LA STABILITÉ MONÉTAIRE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE : renforcer la gouvernance européenne

Quels pays ont déjà ratifié le pacte budgétaire à ce jour ?

Dans la zone euro, ils sont neuf : l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la Slovaquie.

Hors zone euro, ils sont quatre : le Danemark, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie.

Depuis les débuts de la crise qui frappe l'Europe et la zone euro, les décisions et les plans d'aide successifs n'ont pas permis de sortir de l'impasse.

Lors du Sommet européen du 9 décembre 2011, les États membres se sont engagés dans la négociation d'un nouveau traité pour davantage de discipline budgétaire.

Lors du Conseil européen du 2 mars 2012, **ce pacte budgétaire, aussi appelé « Traité de la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire » (TSCG)**, a été signé par vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement européens (hors Royaume-Uni et République tchèque).

Treize pays l'ont déjà ratifié, dont un par référendum (l'Irlande) et neuf dans la zone euro. **Il entrera en vigueur dès que douze États de la zone euro l'auront ratifié. Pour la France, le texte sera soumis au Parlement début octobre.**



www.cfdt.fr

Supplément à *Syndicalisme Hebdo* n°3375 du 4 octobre 2012

Directrice de la publication : Véronique Descacq / N°CPPAP : 0412 S 05551

CFDT 4, Bd de la Villette, 75955 Paris cedex 19

Rédaction : CFDT Service International Europe - Conception, réalisation : CFDT Service Information Communication / Septembre 2012

Impression : L'Artésienne, 62800 Liévin

Le **Six-pack** est un ensemble de mesures législatives européennes (une directive et cinq règlements) pour réformer le Pacte de stabilité et croissance, et pour introduire des outils de contrôle macroéconomiques.

Le **Two-pack** se compose de deux règlements européens qui traitent des déséquilibres macroéconomiques dans la zone euro et qui sont actuellement en débat au Parlement européen.

LES DISPOSITIONS DU TRAITÉ

Le Pacte budgétaire vise à imposer des **règles de stabilité budgétaire** aux pays qui l'auront ratifié.

UN CONTRÔLE DRASTIQUE DES DÉFICITS

Les pays qui dépasseront la limite de 0,5 % de leur PIB en *déficit public structurel* se verront systématiquement sanctionnés : une mesure destinée à ne plus revivre le scénario grec.

Le *déficit structurel* se calcule en excluant les dépenses liées à la conjoncture, en se basant sur l'écart entre la croissance réelle et la croissance potentielle.

UN CONTRÔLE DE LA DETTE

Les pays signataires s'engagent à rééquilibrer leur budget. Ceux qui ont une dette supérieure à 60 % de leur PIB doivent la réduire d'un vingtième par an après une période transitoire de trois ans.

UN MÉCANISME DE CORRECTION

Chaque État doit se doter d'un mécanisme de correction qui se déclenche automatiquement en cas de dérapage budgétaire important et qui mette en œuvre des mesures appropriées pour corriger le dérapage.

Il est à noter que la quasi totalité de ces dispositions est déjà incluse dans le cadre juridique de l'Union, déjà adopté via le Pacte euro-plus et le Six-pack, ou en cours d'adoption via le Two-pack.

LA CONSTITUTIONNALISATION DES RÉGLES

Les États devront inscrire dans leur Constitution, ou à niveau équivalent, les règles relatives au respect des équilibres budgétaires imposées par le traité. La France en fera une loi organique.

LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE EURO

Les dirigeants des dix-sept pays membres de la zone euro doivent se rencontrer en Sommet au moins deux fois par an, sous la présidence du Président du Conseil européen.

Les autres membres de l'Union peuvent être conviés selon l'ordre du jour.

LA SANCTION DES DÉPASSEMENTS

Les pays qui ne respectent pas ces engagements peuvent se voir infliger des amendes allant jusqu'à 0,1 % de leur PIB.

C'est la Cour de justice européenne qui a la charge d'infliger les sanctions quand elle en est saisie par un ou plusieurs États membres.

LE TRAITÉ DANS LE CONTEXTE ACTUEL, depuis le Conseil européen de juin 2012

Les 28 et 29 juin 2012, le Conseil européen s'est réuni dans un contexte difficile : l'Italie et l'Espagne, après la Grèce, étant entraînées dans une spirale menaçant l'ensemble de la zone euro.

Face à cette situation, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé la mise en place de **mesures donnant plus de cohérence aux politiques économiques, budgétaires et financières.**

UNE SUPERVISION BANCAIRE

La mise en place d'un superviseur bancaire unique de l'Union permet une meilleure surveillance des banques.

LE RÔLE DU MÉCANISME EUROPÉEN DE STABILITÉ

Le Mécanisme européen de stabilité (MES) est désormais autorisé à prêter directement aux banques pour éviter d'alourdir la dette des États. Les créances du MES ne sont plus prioritaires, ce qui permet de rassurer les marchés et de diminuer les primes de risque.

LE RENFORCEMENT DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Le Conseil européen a adopté le rapport « Vers une véritable Union économique et monétaire » (présenté

par les présidents du Conseil européen, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'*Eurogroupe*) comme feuille de route vers le renforcement de l'Union économique et monétaire. Ce rapport préconise plus d'intégration dans un cadre financier, budgétaire et de politique économique.

Autre avancée majeure, le Parlement européen et les parlements nationaux sont désormais consultés en amont de la prise de décision, ce qui donne plus de légitimité démocratique à ces décisions.

Ces annonces, ainsi que les interventions de la BCE, ont entraîné une baisse des taux d'intérêt sur les emprunts des pays de la zone euro.

Le Conseil européen a permis des avancées et des décisions qui vont dans le sens d'une relance de la croissance, sans pour autant céder sur la rigueur budgétaire.

UN PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Ce pacte mobilise 120 milliards d'euros en faveur de « *mesures de croissance à effet rapide* », dont la création de *project bonds* (4,5 milliards d'euros) pour mobiliser des moyens au service de politiques communes.

L'**Eurogroupe** est la réunion mensuelle (et informelle) des ministres des Finances des États membres de la zone euro, en vue d'y coordonner leur politique économique.

Les **project bonds** sont des obligations liées à des projets spécifiques. Elles sont garanties par les revenus du projet et ne peuvent être remboursées qu'une fois le projet terminé.

LA POSITION DE LA CFDT

La CFDT a toujours dénoncé la dérive des comptes publics qui limite la capacité d'action de la puissance publique et transfère les dettes aux générations futures. Un tel transfert ne peut se justifier que pour des projets d'investissement qui portent leurs fruits dans les années à venir (par exemple, la réduction de la consommation d'énergie).

Dans le même temps, pour la CFDT, une telle politique de maîtrise des déficits en période de stagnation économique doit être complétée par des mesures de relance de l'activité.

Le Pacte budgétaire, pris isolément, ne peut de lui-même sortir l'Europe de la crise. C'est pourquoi, lors de sa signature au mois de mars dernier, la CFDT, comme la Confédération européenne des syndicats (CES), a dénoncé ses insuffisances.

La CES n'a pas repris ce débat après le Conseil européen du mois de juin 2012 : la question ne se pose plus dans les pays qui ont déjà ratifié le Pacte de stabilité, et elle intéresse peu ceux qui ne sont pas dans la zone euro.

En France, la CGT et FO s'appuient sur la position de la CES du mois de mars 2012 pour justifier leur opposition à une ratification, se gardant bien de rappeler que la CES a aussi clairement pris position pour l'assainissement des finances publiques et pour le renforcement de la coordination des politiques économiques. Elles passent également sous silence les résultats du Conseil européen de juin 2012...

On ne peut pas faire comme si le Conseil européen du mois de juin n'avait pas eu lieu ! Dans la nouvelle dynamique qu'il a créée, la ratification du traité par la France conforterait son poids pour continuer à faire progresser l'Europe vers une gouvernance économique renforcée, en particulier de la zone euro. Malgré les difficultés, les différentes mesures prises vont dans ce sens. Une telle gouvernance est indispensable pour réussir une véritable intégration monétaire, mais il faut la rendre plus transparente et démocratique.

“ Si la CFDT est favorable à la ratification du traité, elle revendique néanmoins des évolutions. ”

Le refus de ratification du traité par la France ôterait au pays toute crédibilité pour peser dans les choix de gouvernance économique en Europe et aurait un impact sur l'ensemble de la zone euro.

Si la CFDT est favorable à la ratification du traité, elle revendique néanmoins des évolutions.

LES ÉVOLUTIONS QUE VEUT LA CFDT

LA DÉMOCRATISATION DES RÉGLES DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Il faut une meilleure participation du Parlement européen et des parlements nationaux dans les décisions, ainsi qu'une concertation avec les partenaires sociaux, tant au niveau européen que national. Cette dernière doit être effective dès la phase de diagnostic jusqu'aux préconisations économiques, qui ont souvent un impact social important.

UNE POLITIQUE ET DES RÉGLES DE DÉSENDETTEMENT ET DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC

Pour que celles-ci n'entraînent pas l'Europe dans la spirale de la récession, il faudrait distinguer, au sein du déficit global, le déficit structurel du *déficit conjoncturel* (lié au différentiel entre croissance réelle et potentiel de croissance). On peut ainsi, comme le prévoit le traité, concentrer les efforts sur la réduction du déficit structurel, tout en permettant des adaptations à la situation économique au niveau du déficit conjoncturel.

LE RENFORCEMENT DE LA DIMENSION « CROISSANCE »

Il faut renforcer la dimension « croissance » en accélérant la mise en œuvre des mesures annoncées par le Pacte pour la croissance et l'emploi, notamment la mobilisation des fonds, malheureusement insuffisants, en faveur des mesures à effet rapide.

Ces investissements devraient aussi prendre en considération la nécessité de transition économique, en misant sur des projets de développement durable et des secteurs d'avenir.

LA MISE EN PLACE D'UN SOCLE SOCIAL

La dimension sociale est cruellement absente, c'est indispensable d'y remédier.

La CFDT plaide pour un socle social qui serait une nouvelle étape de progrès social. Il doit notamment réduire la concurrence entre les salariés des différents pays de l'Union européenne.

Dans ce cadre, il faut en particulier porter le projet d'un salaire minimum dans chaque pays de l'Union, et plus largement agir pour les objectifs inclus dans la proposition de « contrat social pour l'Europe » de la CES.

POUR EN SAVOIR +

- *Les Argumentaires*, « Grèce, Euro, déficits... Une crise qui nous dépasse ? », 3 octobre 2011.
- *Les Argumentaires*, « L'Euro, un projet d'avenir », 27 mai 2011.
- *La circulaire aux organisations*, « Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 : un pas positif à prolonger », n°39, 6 juillet 2012.
- *La circulaire aux organisations*, « Un contrat social pour l'Europe », n°30, 12 juin 2012.
- *Les documents de référence issus du Bureau national*, « Les enjeux économiques et sociaux pour la France au sein de l'Union européenne dans un monde en plein bouleversement », Bureau national des 19 et 20 janvier 2012.
- *La Revue de la CFDT*, « Crise, l'économie en mutation », n°108.



LES ARGUMENTAIRES sur [cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

La version numérique de ce document est téléchargeable depuis le site www.cfdt.fr dans la rubrique « Boîte à outils > Argumentaires »